

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1226

présenté par

Mme Ramassamy, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Masson, M. Kamardine,
Mme Louwagie, M. Abad, M. Viala et Mme Dalloz

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	10 000 000
Conditions de vie outre-mer	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les inégalités d'accès à la santé entre l'hexagone et les territoires ultramarins demeurent très préoccupantes.

Pour preuve, l'espérance de vie y est inférieure de plusieurs années, la mortalité prématurée est plus forte, tout comme la mortalité infantile.

La malnutrition, l'exposition à des substances toxiques, l'exposition à des maladies vectorielles, les déserts médicaux, la pénurie de spécialistes, la concentration de l'offre de soins sur une seule et même partie du territoire et la situation financière très difficiles des centres hospitaliers sont des phénomènes qui frappent encore davantage les territoires ultramarins.

Ainsi, cet amendement vise à doter 10 millions d'euros supplémentaires la mission 04 « Sanitaire, social, culture, jeunesse et sport » du programme 123 – Conditions de vie outre-mer en les prélevant sur l'action 01 « Soutien aux entreprises » du programme 138 – Emploi outre-mer.